

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE VINGT-SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 15 juin 2006, à 10 h 20

Président: M. Valery LOSHCHININ (Fédération de Russie)

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Je déclare ouverte la 1026^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme suite à la demande d'un certain nombre de délégations, la Conférence va tenir ici une séance plénière sur le point 3 de l'ordre du jour, intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace». À l'issue de cette séance, nous tiendrons une séance plénière informelle afin de poursuivre le débat sur un mode moins informel.

Avant de donner la parole au premier orateur inscrit sur la liste, je souhaite vous informer qu'à la demande du Comité d'ONG pour le désarmement des textes établis par diverses organisations non gouvernementales ont été affichés aujourd'hui dans le couloir situé à proximité de la salle du Conseil, en application d'une décision qui avait été prise le 12 février 2004.

Je vous informe que les délégations suivantes sont inscrites sur la liste des orateurs: Japon, Algérie, Kazakhstan, Canada. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Japon, M. Yoshiki Mine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): Merci, Monsieur le Président, d'avoir annoncé mon intervention, qui sera brève. Je souhaite vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer de ma pleine et entière coopération.

Je souhaite également indiquer clairement que le Japon, à l'instar d'autres pays, se préoccupe de la sécurité dans l'espace. Nous pensons comme d'autres délégations que, ces dernières années, l'accélération du développement technologique, conjuguée à la forte augmentation de l'utilisation de la technologie satellitaire, a été véritablement stupéfiante. Il est donc devenu urgent pour la communauté internationale de préserver l'utilisation sans heurts de l'espace à des fins pacifiques. Toutefois, en raison de la croissance rapide de l'usage qui est fait des satellites, il y a un risque que l'action menée par la communauté internationale soit déphasée par rapport à la multiplication des problèmes qui accompagnent l'utilisation de l'espace. Comme l'ont souligné nombre d'orateurs qui sont intervenus lors des débats thématiques sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, il est non seulement important mais véritablement capital de faire preuve de prévoyance lorsque l'on s'attaque à cette question, et notre devoir est de veiller à préserver un environnement sain pour l'exploitation des satellites.

Ces jours derniers, des débats fructueux se sont tenus sur la question, et je dois reconnaître qu'ils nous ont aidés à approfondir notre connaissance des questions connexes. Il en ressort aussi, malheureusement, que l'utilisation pacifique de l'espace et ce que l'on appelle l'implantation d'armes dans l'espace, ou la militarisation de l'espace, sont débattues de façon désordonnée.

Un certain nombre de points ont été davantage abordés que les autres lors des débats tenus dans le cadre de la Conférence du désarmement et de divers séminaires de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment les suivants: débris spatiaux, «règles de conduite» pour les activités satellitaires, échange d'informations sur l'état de ces activités, attaques électroniques contre les données relatives à l'espace, attaques directes contre des satellites,

(M. Mine, Japon)

brouillage des transmissions par satellite et usage abusif de microsatellites, y compris l'usage abusif de dispositifs de défense des satellites.

Bien évidemment, cette liste n'est pas exhaustive, mais dans la perspective des débats à venir nous devrions classer les questions évoquées et d'autres points en fonction de leur importance, de leur degré d'urgence et de l'état des mesures prises au niveau international. Nombre de ces points ayant déjà été traités dans le cadre du Comité des Nations Unies des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT), il convient d'essayer de voir dans quelle mesure nous sommes capables de les traiter dans le cadre des institutions et des mécanismes pertinents.

Comme pour d'autres types de sujets, tels que l'implantation d'armes dans l'espace ou sa militarisation, j'aimerais attirer votre attention sur quelques points. Tout d'abord, nous avons entendu un grand nombre de considérations sur la militarisation, l'implantation d'armes dans l'espace et ce qui différencie ces deux notions, mais ce que ces notions recouvrent concrètement n'est pas clair. Nous ne sommes pas sûrs de l'existence même du problème. Il a été fait mention d'«armes fondées sur des principes scientifiques nouveaux», or nous ignorons de quoi il s'agit et en quoi elles consistent. Sans explications précises, je ne peux m'empêcher de dire qu'elles relèvent de la «science-fiction».

Deuxièmement, la technologie spatiale étant souvent à double usage, l'élaboration de règlements serait par définition complexe. Le système GPS des États-Unis, par exemple, permet de guider un navire de guerre jusqu'à son objectif mais, à Tokyo, ce même système peut aussi guider un chauffeur de taxi vers sa destination. Cette dualité a déjà été évoquée dans un certain nombre de déclarations. Avant hier, le représentant des États-Unis a exposé en détail la double dimension des satellites. En raison de cette dimension de double usage inhérente aux satellites, il a été dit qu'un éventuel instrument juridique ne pourrait porter que sur l'«armement» de l'espace.

Troisièmement, dans nos débats de la semaine dernière, j'ai noté que des délégations évoquaient le Traité relatif au fond des mers et le Traité sur l'Antarctique dans le contexte de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, mais je pense que la prévention de la course aux armements dans l'espace nécessite un savoir-faire différent. Dans les deux traités en question, il n'avait pas été nécessaire d'aborder les caractéristiques spécifiques des systèmes d'armement. De plus, dans le cas de la prévention de la course aux armements dans l'espace, il est indispensable d'étudier des questions très techniques ayant trait aux satellites.

Sur des notions telles que l'implantation d'armes dans l'espace ou la militarisation de ce milieu, il est donc capital d'organiser nos débats de façon à parvenir à une bonne compréhension des problèmes techniques complexes et ardues qui se posent. Nous devrions éviter tous échanges qui sembleraient préjuger de l'issue du processus sur la base des débats abstraits que nous tenons. Le Japon est disposé à poursuivre les débats en séances plénières, formelles et informelles.

J'aimerais maintenant faire quelques remarques supplémentaires au sujet des débris spatiaux. Sur cette question, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a institué un groupe de travail du Sous-Comité scientifique et technique, qui

(M. Mine, Japon)

a élaboré un projet de directives pour réduire les débris spatiaux. Dans le cadre de sa contribution, le Japon a dépêché un expert qui a joué un rôle majeur, si j'ose dire, dans le Groupe de travail. Le Japon soutient pleinement ces directives et tient en haute estime tous ceux qui ont participé à leur très utile élaboration. En outre, en avril dernier, le Japon a accueilli la vingt-quatrième réunion de l'Inter-Agency Space Debris Coordination Committee, à laquelle ont participé 97 représentants de 10 organisations dont les activités ont un rapport avec l'espace. Les débats tenus par ce comité ont constitué une contribution majeure pour définir l'orientation à donner à l'étude sur les débris spatiaux. Toutefois, le Japon ne compte pas cesser là son concours: il est pleinement disposé à collaborer à toute autre initiative qui sera prise en vue de réduire les débris spatiaux.

Nous souhaitons ici remercier les délégations chinoise et russe qui ont établi une liste détaillée de mesures visant spécifiquement à établir la confiance pour ce qui est des activités spatiales (CD/1778). Cette liste fait également état d'un grand nombre de mesures bilatérales et multilatérales, déjà en place. Le Japon participe également aux échanges de vues, aux visites mutuelles et aux mesures de notification préalable, entre autres activités liées aux mesures de confiance. Pour citer un exemple récent, en novembre de l'année dernière, au titre des mesures de confiance prévues par le Code de conduite de La Haye, des représentants de six nations parties à ce code se sont rendus au Centre spatial Tanegashima de l'Agence d'exploration aérospatiale du Japon. Cette visite avait pour but de confirmer que les lancements effectués à partir du site visaient des fins civiles, et elle a offert une excellente occasion de mieux cerner la politique spatiale du Japon. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres de la façon dont les mesures de confiance sont appliquées en pratique. Il demeure toutefois nécessaire de débattre de l'utilité des mesures de confiance sur la base de l'état actuel de chaque mesure.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Merci, Excellence, pour votre déclaration, et vos paroles aimables à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie. Vous avez la parole.

M. KHELIF (Algérie) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, la délégation algérienne prenant la parole pour la première fois sous votre présidence, je tiens à vous féliciter pour votre accession à ce poste et pour la conduite des travaux de la Conférence. Permettez-moi de faire cette déclaration à la place de M. Idriss Jazairy, qui n'a malheureusement pu participer à cette séance.

La délégation algérienne souscrit à la déclaration du Groupe des 21, dont la délégation indonésienne a donné lecture le 8 juin dernier. L'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, ne doivent viser que des fins pacifiques qui servent les intérêts de l'humanité tout entière. Les activités humaines et les innovations technologiques dans cet espace infini ont ouvert de nouvelles perspectives porteuses d'espoir et d'optimisme, en raison de leur utilité pour l'humanité. L'utilisation pacifique de l'espace a indubitablement favorisé les progrès dans le domaine de la télédétection, mais aussi dans ceux de la météorologie, des télécommunications, de la navigation, de la lutte contre les incendies, ou encore des alertes à la pollution, de l'urbanisme, et de bien d'autres applications encore.

(M. Khelif, Algérie)

Depuis qu'elle a retrouvé sa souveraineté nationale, l'Algérie attache une importance particulière à toutes ces applications pacifiques en investissant spécifiquement dans ce secteur. Concrètement, elle a exploité les fruits de la recherche, les satellites notamment, dans les domaines de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la prévention des catastrophes, entre autres. De par sa position stratégique, l'Algérie prend également part au système mondial de navigation par satellites, et elle participe aux interventions d'urgence en cas de pollution maritime.

Parallèlement à cette évolution positive, nous constatons une tendance à la militarisation de l'espace, qui ne manque pas d'être préoccupante. En effet, une telle course aux armements est un facteur de déstabilisation, elle constitue une menace pour la sécurité internationale et risque d'entraîner un déséquilibre stratégique. D'autres études appellent l'attention sur le risque réel que l'espace se militarise et devienne le théâtre d'un renforcement du potentiel militaire par le placement d'armes en orbite ou sur des corps célestes. Dans certaines études, on est même allé jusqu'à évoquer la possibilité de mettre au point des microsatsellites qui serviraient lors de manœuvres militaires. De telles prédictions reposent sur le dessein qu'ont certains d'intégrer l'espace dans les plans stratégiques militaires. Cette tendance est encouragée par la mise au point de technologies spatiales pouvant servir des fins militaires, et par la baisse du coût de fabrication d'armes issues de telles technologies.

La mise au point de systèmes de défense contre les missiles balistiques nous préoccupe davantage encore. La communauté internationale se trouve ainsi face à de nouvelles difficultés qu'elle va devoir surmonter. Les instruments juridiques internationaux multilatéraux qu'elle a institués – Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes et Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes, notamment – ne remplissent plus, à notre sens, leur fonction. Ces instruments interdisent aux États parties de lancer des satellites porteurs d'armes nucléaires ou d'armes de destruction massive, et de les mettre en orbite autour de corps célestes, voire dans l'espace. Or, ils n'imposent aucune interdiction pour d'autres types d'armes, ce qui nous oblige à moderniser et adapter tous les instruments juridiques du siècle précédent de façon à ce qu'ils correspondent mieux aux réalités du XXI^e siècle. Une telle entreprise ne sera possible que si la communauté internationale dans son ensemble resserre les rangs face au danger imminent, conformément au paragraphe 80 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et tenue en 1978.

Nous déplorons qu'en dépit des appels lancés inlassablement, année après année, par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence du désarmement demeure impuissante face à une question aussi importante. À cet égard, le mandat énoncé dans la proposition des cinq Ambassadeurs (CD/1293/Rev.1) constitue à notre avis une base acceptée et objective pour lancer des travaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous devons nous garder ici de sous-estimer le travail accompli par la Conférence du désarmement. Un certain nombre de propositions ont été avancées pour étudier la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment celles présentées par le Canada en 1998 et 1999 (CD/1487 et CD/1569, respectivement) ainsi que celles qui ont été formulées dans les documents de travail présentés par la Chine et la Russie (CD/1679 daté du 28 juin 2002), le

(M. Khelif, Algérie)

Viet Nam, l'Indonésie, le Bélarus, le Zimbabwe et la République arabe syrienne. Toutes ces contributions constituent une base solide d'idées permettant d'entamer le dialogue.

Dans cette attente, l'organisation de réunions telles que celle-ci, avec la participation d'experts, permettra sans aucun doute de bien cerner le problème, et de déterminer ce qui est en jeu et les mesures à prendre. Nous remercions les Gouvernements chinois et russe, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et le Simons Centre for Disarmament and Non-Proliferation Research (Canada) d'avoir organisé la conférence à laquelle nous avons coutume d'assister chaque année.

Pour conclure, la délégation algérienne tient à préciser que la prise en compte de l'espace, et du potentiel et des intérêts qui y sont associés, dans les calculs stratégiques et militaires dans la perspective d'en prendre le contrôle et de l'utiliser comme source de pouvoir – que ce soit indirectement, en tant que support stratégique et militaire, ou directement, comme arène de l'affrontement armé – risque d'anéantir tous les efforts visant le désarmement et l'instauration de la confiance entre États. Il s'ensuivrait inévitablement une course qualitative et quantitative aux armements sur la Terre et dans l'espace. Nous espérons qu'aucun effort ne sera épargné et que l'intelligence de chacun sera utilisée pour mettre au point, explorer et exploiter l'espace à des fins utiles pour l'humanité – prévoir les catastrophes telles que le tsunami et en réduire les effets, par exemple – au lieu de chercher à mettre au point des technologies plus ingénieuses dans le but d'anéantir nos semblables.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Je remercie le représentant de l'Algérie. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Canada, M. Paul Meyer.

M. MEYER (Canada) (traduit de l'anglais): Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous dire toute la gratitude de ma délégation pour le travail très fructueux accompli ces jours derniers sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, sous la direction éclairée de la présidence russe.

Je souhaite évoquer un échange très utile de vues et d'idées qui s'est déroulé dernièrement dans cette même salle du Conseil, les 30 et 31 mars derniers pour être précis, sur le thème de la sécurité de l'espace. J'ai le plaisir ce matin de vous présenter le rapport de synthèse de la conférence qui s'est alors tenue et qui s'intitulait «Élaborer une architecture pour une sécurité spatiale durable». Vous vous rappelez certainement que cette conférence était organisée par l'UNIDIR, avec l'aide des Gouvernements de la Fédération de Russie et de la République populaire de Chine, de mon propre gouvernement et de la Simons Foundation of Vancouver (Canada).

Je recommande à l'attention de mes collègues ici présents la lecture du rapport de synthèse correspondant – je crois savoir que des exemplaires sont à leur disposition dans le fond de la salle du Conseil –, et me contenterai de souligner qu'un grand nombre des thèmes abordés au cours de ces derniers jours avaient également été analysés par les experts au printemps dernier; je m'autorise d'ailleurs à penser que, vraisemblablement, la conférence de l'UNIDIR a été un vivier d'idées et de propositions dont les délégations ont pu s'inspirer largement pour élaborer leur contribution aux séances qui se tiennent actuellement.

(M. Meyer, Canada)

Dans le rapport, un certain nombre de thèmes ont été étudiés: l'approche fondée sur des règles afin d'assurer la sécurité dans l'espace, la vérification, les mesures de confiance, le principe consistant à s'appuyer sur les mécanismes existants de l'ONU en matière d'espace, ou encore l'instauration de passerelles de communication entre la Conférence du désarmement et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, sans parler de la communication entre les Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale, la place accordée au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, dont on célébrera l'an prochain un anniversaire très important, et l'attention prêtée au vaste problème de la sensibilisation du public et des relations publiques dans ce domaine complexe mais capital.

Un autre aspect marquant de la conférence de l'UNIDIR a été l'élargissement de la participation, la progression de la participation des pays en développement, que je constate avec plaisir, mais aussi celle du secteur privé et, de fait, d'autres organes de l'ONU dont les mandats concernent l'espace, avec la présence en particulier de Gérard Brachet, l'actuel Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Cela nous permet de rappeler que les bonnes idées fourmillent et que le rythme des activités menées sur la question s'accélère, ce qui augure bien de l'avenir. Je vous demanderai donc, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer le rapport de synthèse à toutes les délégations comme document officiel de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Merci, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre présentation du rapport de la Conférence et pour les compliments que vous avez adressés à la présidence. Votre demande concernant la distribution du rapport comme document officiel de la Conférence est acceptée.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est l'Ambassadeur du Kazakhstan, M. Kairat Abusseitov. Vous avez la parole.

M. ABUSSEITOV (Kazakhstan) (traduit de l'anglais): Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, et vous assurer de notre soutien sans faille dans l'exercice de cette fonction. Nous nous félicitons vivement de la démarche concertée adoptée par les six Présidents en vue de structurer les débats sur les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. Nous sommes convaincus que les débats thématiques peuvent être un moyen concret de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Le Kazakhstan considère la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace comme une composante importante et à part entière des travaux de la Conférence. Il ne s'agit pas ici d'une possibilité parmi d'autres, mais bel et bien d'une façon réaliste de s'attaquer aux problèmes liés à l'essor de l'exploration de l'espace. Dans un tel contexte, il importe vraiment de souligner le travail accompli par la Russie et la Chine pour faire comprendre l'intérêt d'une prévention de la course aux armements dans l'espace.

De plus en plus de pays, tirant parti de leur développement économique et des progrès scientifiques, participent à des activités spatiales. Nombreux sont les aspects de la vie quotidienne qui dépendent des techniques spatiales, et cette dépendance ne fera que croître.

(M. Abusseitov, Kazakhstan)

Mon pays est directement associé aux activités spatiales. Avant tout, c'est sur son territoire que se trouve la base de lancement de Baïkonour. Nous sommes aussi en train de mettre au point notre propre programme spatial, en concertation avec nos homologues russes. Le lancement du satellite KazSat-1, prévu le 18 juin prochain, fera date dans l'histoire de notre pays.

Le risque que des armes soient implantées dans l'espace extra-atmosphérique va avoir des incidences sur l'intérêt qu'a l'humanité dans son ensemble d'explorer l'espace à des fins pacifiques. D'après les débats thématiques tenus par la Conférence du désarmement, on peut dire qu'aucun pays ne s'est jusqu'ici opposé à cette idée.

Toutefois, au fil des débats, il devient clair qu'il nous faut travailler tous sans relâche en vue de parvenir à un accord sur les questions les plus urgentes, y compris la portée d'un futur instrument juridique, et les définitions qui y figureront, la vérification, la transparence et les mesures de confiance.

La question d'une définition claire des armes spatiales est celle qui pose le plus de problèmes. De l'avis général, le volet défensif fait partie intégrante des programmes spatiaux nationaux, et, pour les experts militaires et juridiques, faire la part entre les armes offensives et les besoins légitimes va constituer une véritable gageure.

La proposition d'élaborer des «règles de conduite» pour l'espace afin de parer à tout incident lié aux objets spatiaux mérite d'être étudiée de façon plus approfondie. À cet égard, nous soutenons l'idée d'un dialogue avec d'autres organismes internationaux, notamment le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU, établi à Vienne, l'Union internationale des télécommunications et le secrétariat du Code de conduite de La Haye.

La question de la vérification n'est pas simple, en particulier lorsque l'objet de la vérification n'a pas encore été défini. La proposition de la Chine consistant à mettre quelque temps en suspens la composante vérification d'un futur traité est un exemple concret de la façon de traiter la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous devrions commencer par les points sur lesquels nous pouvons nous entendre, puis, progressivement, trouver un consensus sur les questions plus complexes.

Le même principe peut s'appliquer aux mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance. Ces mesures ont une valeur propre, tant qu'un traité n'a pas encore été rédigé. Le moratoire proclamé par la Fédération de Russie sur l'implantation d'armes dans l'espace, auquel se sont associés par la suite les membres du Traité de sécurité collective, en est un bon exemple. Les récentes déclarations du Royaume-Uni et des États-Unis selon lesquelles ces pays ne prévoient pas de fabriquer des armes pour les mettre en orbite sont bienvenues à cet égard. Les mesures de confiance et de transparence ne sauraient remplacer un traité, mais elles peuvent jouer un rôle déterminant dans la promotion de ses objectifs.

Pour conclure, j'aimerais mentionner les débats portant largement sur le fond qui se sont tenus sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et les contributions très utiles des délégations, en particulier celles de la Suède, du Canada et de l'Italie. Souhaitons que ces débats aboutissent à une solution réaliste.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Merci, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre déclaration et les paroles aimables que vous avez adressées à la présidence. Nous voici parvenus à la fin de la liste des orateurs. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole dans le cadre de la séance plénière officielle? Ce n'est apparemment pas le cas. Comme nous en sommes convenus précédemment, après la levée de cette séance, nous tiendrons une séance plénière informelle, qui débutera 10 minutes plus tard, sur la question de la transparence et des mesures de confiance. Cette séance informelle sera ouverte aux États membres de la Conférence, aux États dotés du statut d'observateur ainsi qu'aux experts qui font partie de ces délégations.

J'aimerais également vous informer que la prochaine séance plénière se tiendra le mardi 20 juin, à 10 heures très précises. Je demande aux représentants d'être à leur place à 10 heures, car la séance s'ouvrira sur une déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, M. Ban Ki-Moon. Au nombre des intervenants de haut niveau figureront également le Ministre adjoint aux affaires étrangères du Japon, M^{me} Akiko Yamanaka, et le Ministre des affaires étrangères du Myanmar, M. Nyan Win. À la suite des déclarations de ces orateurs de haut niveau, nous entamerons l'examen de la question des «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques». Après cela, une séance plénière informelle se tiendra à la demande de la délégation française.

La semaine prochaine, la Conférence tiendra deux séances plénières: l'une le mercredi 21 juin à 11 heures, au cours de laquelle le Secrétaire général, M. Kofi Annan, fera une déclaration, et l'autre le jeudi 22 juin à 10 heures, à laquelle participeront des orateurs de haut niveau et qui sera consacrée à la poursuite de l'examen de la question des «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques». Cette séance marquera la fin de la présidence de la Fédération de Russie. Dans 10 minutes, nous nous retrouverons dans cette même salle, mais avant de faire une pause, j'aimerais donner la parole au représentant de la France.

M. DESPAX (France): Monsieur le Président, je voulais juste ajouter une clarification et une précision par rapport à l'annonce que vous avez faite concernant le programme de la semaine prochaine, puisque la séance officielle que nous avons sollicitée a été demandée au nom de la France et de la Suisse ... de la délégation suisse. Je parle ici sous le contrôle de la délégation suisse. Cette séance visera à exposer ici, dans cette enceinte, les conceptions française et suisse sur la protection des infrastructures civiles critiques.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Cette précision vient étayer votre proposition de tenir une séance informelle. J'annonce donc une pause de 10 minutes.

La séance est levée à 10 h 50.
